

enfance
 guide
 vacances
 été
 2018



En Route

pour les vacances d'été

S Se distraire, se cultiver, découvrir de nouveaux horizons... Les vacances d'été sont des temps essentiels à l'épanouissement des enfants. C'est pour cette raison que l'équipe municipale a toujours été guidée par une volonté forte de proposer chaque année des activités variées et accessibles à tous.

Aussi, ce guide recense toutes les animations afin que vous choisissiez avec vos enfants leur programme estival.

Depuis l'été 2017, la Ville offre aux enfants de vivre un premier séjour en dehors du cadre familial, sur un temps court. Encadrés par des animateurs municipaux, les enfants prendront la direction des sites verdoyants de Laffrey et de l'Alpe du Grand Serre. Plus proches, les trois accueils de loisirs, le Murier, Paul Langevin et Henri Barbusse invitent les jeunes Martinérois à la découverte d'activités sportives, culturelles à la fois ludiques et pédagogiques... afin qu'ils se détendent, fassent le plein de connaissances, d'émotions et s'enrichissent de multiples expériences qui favorisent l'ouverture au monde.

Cette année, une nouvelle formule est proposée pour les tout-petits. L'accueil de loisirs Henri Barbusse est mis à leur disposition pour découvrir un premier lieu d'accueil collectif avant l'entrée à l'école, participer à des activités ludiques, faire de nouvelles découvertes, rencontrer d'autres enfants et repartir la tête pleine de souvenirs.

Je souhaite à tous les enfants martinérois de très belles vacances !

David Queiros,
maire, conseiller départemental



Sommaire

Accueils de loisirs..... 6

Les formules.....	7
Accueil de loisirs Paul Langevin	7
Accueil de loisirs Romain Rolland.....	7
Accueil de loisirs du Murier.....	8
Un été à thèmes	8

Mini-séjours 9

Coup d'œil sur l'été.....	10
Les lieux d'accueil	11
Modalités d'inscription	13

Guc vacances..... 15

Mini-Guc (4-6 ans).....	16
Guc jeunes (7-12 ans).....	16
Guc ados (13-14 ans)	17
Inscriptions et tarifs.....	17

Conditions d'admission..... 19

Bulletins d'inscriptions..... 21-22



LES Accueils DE LOISIRS

PAUL Langevin



LE Murier

HENRI Barbusse

ACCUEIL DE LOISIRS DU MURIER

Enfants nés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2014

ACCUEIL DE LOISIRS PAUL LANGEVIN

Enfants nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2014

ACCUEIL DE LOISIRS

HENRI BARBUSSE

Enfants nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2014

Fermé à partir du 3 août.

INSCRIPTIONS À PARTIR DU LUNDI 28 MAI

OUVERTURES DES CENTRES DU LUNDI 9 JUILLET AU JEUDI 30 AOÛT

Pour les enfants bénéficiant des accueils de loisirs depuis le mois de septembre 2017, possibilité de faire l'inscription par mail ou par téléphone.

Service accueil vie scolaire et loisirs (AVSL)

44 avenue Benoît Frachon

Tél. 04 76 60 74 42

Ouvert tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30
et 13 h 30 à 17 h, sauf jeudi après-midi.

Les formules

Les accueils de loisirs urbains et du Murier sont ouverts à tous les enfants. Pour les enfants porteurs de handicap, une rencontre préalable à toute inscription, avec les parents, est indispensable afin d'organiser le séjour dans de bonnes conditions.

Les centres d'accueils de loisirs du Murier et urbains ont pour objectif d'offrir des journées de vacances et de loisirs collectifs dans un cadre soit champêtre, soit urbain, avec toutes les offres d'activités possibles sur les sites et les équipements de la ville et/ou de l'agglomération. Chaque enfant est accueilli dans un groupe et dans un espace adapté à son âge. Sa journée respecte son rythme de vie (sieste, temps calmes et activités).

Les programmes par accueil, par séjour et par tranche d'âge peuvent être consultés sur l'espace famille (www.saintmartindheres.fr) et disponibles auprès des directeurs périscolaires et leurs adjoints.

Six semaines maximum autorisées sur l'été, tous accueils de loisirs confondus.

Accueil de loisirs Paul Langevin

(école Paul Langevin)

Accueil de loisirs Henri Barbusse

(école Henri Barbusse)

> Accueil sur 4 demi-journées par semaine minimum, consécutives ou pas

- matin avec déjeuner
- après-midi sans déjeuner
- journée complète avec déjeuner

Les sites

Les accueils s'installent dans les locaux scolaires et disposent de leurs salles d'activités. Ils bénéficient aussi des infrastructures municipales : gymnases, stades, piscine, espaces de la médiathèque, Mon Ciné ainsi que des structures de l'agglomération, musées, Bois français, via ferrata à la Bastille, ainsi que des lieux et espaces touristiques. Les modes de transports doux sont privilégiés (marche à pied, vélo, tram, bus).

Les horaires

Les accueils fonctionnent du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h, sauf les jours fériés.

Il n'y a pas de transport organisé par la ville.

Journée type

De 8 h 30 à 9 h 30

Accueil échelonné des enfants suivi des activités proposées par l'équipe d'animation et choisies par les enfants.

11 h 45

Repas sur site : les enfants sont incités à goûter à tous les aliments.

de 13 h 15 à 13 h 45

Arrivée ou départ des enfants inscrits à la demi-journée.

14 h

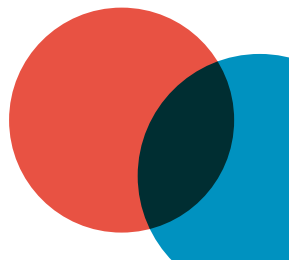
Reprise des activités.

16 h

Goûter.

De 17 h à 18 h

Départ échelonné des enfants.



Accueil de loisirs du Murier

NOU-
VEAU

> Accueil à la journée, minimum 2 jours par semaine.

Le site

Une pinède, une prairie, une colline boisée, des terrains de jeux aménagés. Cet espace est le lieu idéal pour jouer, courir, se cacher, grimper...

Horaires et transports

Départ le matin à partir de 8 h 30 des différents arrêts, le soir le car part du Murier à 17 h 30. Les parents qui souhaitent emmener leur enfant plus tard le matin (jusqu'à 9 h 30) ou venir le chercher plus tôt (avant 17 h) doivent se présenter au chalet de la direction de l'accueil de loisirs.

Un document sera à signer pour le soir.

Journée type

9 h

Accueil pour chaque groupe d'âge dans sa salle suivi des activités variées proposées par l'équipe d'animation et choisies par les enfants.

12 h

Déjeuner. Les enfants sont incités à goûter à tous les aliments.

Pour les 3/4 ans, déjeuner pris à 11 h 30 et suivi d'une sieste avec lever échelonné afin de respecter leur rythme.

Pour les 5 ans, temps calme.

Pour les 6/13 ans, temps calme.

De 14 h à 17 h

Reprise des activités.

16 h

Goûter.

17 h 30

Départ du Murier.

Arrêts de bus

> **Paul Langevin** : école élémentaire Paul Langevin - 27 rue Gueymard - dépose scolaire

> **Édouard Vaillant** : devant le collège - dépose scolaire

> **Paul Bert** : rue George Sand - dépose scolaire

> **Barbusse** : école Henri Barbusse - dépose scolaire

Un animateur est présent à chaque arrêt. Pour des raisons de sécurité, l'arrêt de bus est le même le matin et le soir.

Un été à thèmes



PAUL Langevin

Juillet

La recette pour de bonnes vacances : "Un zeste de coupe du monde", "100 litres d'eau", "Une pincée de culture" et "Un soupçon d'artistique" (un thème par semaine)

Août

- Les supers héros
- Le deuxième thème sera défini par les enfants du périscolaire en avril



HENRI Barbusse

Juillet

- Jumanji, bienvenue dans le jeu où tout peut arriver



LE Murier

Juillet

Découvertes et inventions

Août

Les merveilleuses aventures de Jules Verne

Sous réserve de modifications.

Programmes complets disponibles à partir du 28 mai au service accueil vie scolaire et loisirs et sur les sites périscolaires.

Mini séjours

SÉJOURS ENFANTS

Enfants nés du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2013



Coup d'œil sur l'été

Dates et lieux des séjours par tranches d'âge

Périodes	Lieux	Thème	
ENFANTS NÉS DU 1 ^{ER} JANVIER 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2011 TOP PÊCHE			
du 9 au 13 juillet	Alpe du Grand Serre	Découverte de la pêche à la truite suivi d'un atelier cuisine. Baignade.	TOUS
		Balade "plantes comestibles" avec un accompagnateur de moyenne montagne.	PETITS
		Balade bivouac à la cabane du Louvet.	GRANDS
ENFANTS NÉS DU 1 ^{ER} JANVIER 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2011 VACANCES TOUT TERRAIN			
du 16 au 20 juillet	Alpe du Grand Serre	Séance VTT autour du centre et séance VTT en montagne avec forfait remontée mécanique. Baignade.	TOUS
		Balade bivouac à la cabane du louvet.	GRANDS
ENFANTS NÉS DU 1 ^{ER} JANVIER 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2011 LES MARINS DU LAC			
du 23 au 27 juillet	Laffrey	Baignade.	TOUS
		Séance de voile et deux séances de kayak.	PETITS
		Deux séances de kayak et une séance de paddle.	GRANDS
ENFANTS NÉS DU 1 ^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2013 MINI-FERME			
du 20 au 24 août	Laffrey	Découverte de la ferme pédagogique et du jardin bio du centre. Visite de la bergerie/fromagerie bio et dégustation de produits. Deux ateliers cuisine. Baignade.	TOUS
ENFANTS NÉS DU 1 ^{ER} JANVIER 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2011 GRIMPEURS EN HERBE			
Du 27 au 30 août	Alpe du Grand Serre	Séance d'escalade et séance d'initiation à la course d'orientation avec un accompagnateur de moyenne montagne. Baignade.	TOUS
		Balade accompagnée.	PETITS
		Séance de via ferrata.	GRANDS

30 places disponibles par séjour



Nés de 2009 à 2011



Nés de 2004 à 2008

Sports et nature

Histoire et culture

Les séjours sont organisés par la ville de Saint-Martin-d'Hères en partenariat avec l'association Plein temps vacances & loisirs.



► Le centre le Relais de Chantelouve est situé à Laffrey, en moyenne montagne.

Dans un immense parc, le bâtiment est composé de chambres de 4 à 6 lits, de salles d'activités et de terrasses.



DR



► Situé dans un hameau paisible au cœur de la station de l'Alpe du Grand Serre, le Relais de l'Oisans offre l'agrément et la richesse d'un site de montagne en toutes saisons.

Le bâtiment dispose de nombreuses salles d'activités.

DR

Cette formule “courts séjours” permet de vivre une première expérience hors du cadre familial, avec un encadrement de proximité assuré par des animateurs municipaux, connus des enfants.

Les familles doivent impérativement être présentes lors du retour de leur enfant. En cas d'absence, la ville de Saint-Martin-d'Hères se verrait dans l'obligation d'alerter le service de la protection de l'enfance afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

Le service animation enfance peut être amené à utiliser des clichés de vos enfants afin d'illustrer les séjours sur différents supports de communication.

Lors des séjours, certaines activités peuvent nécessiter des documents particuliers : attestation de nage pour la pratique de la voile, autorisation parentale spécifique à la pratique d'activités...

Une réunion d'information sera organisée avant les séjours, au mois de juin, en présence des animateurs et directeurs pour présenter les sites et les activités.



Modalités d'inscription

Quand et comment s'inscrire ?

- Renvoyer la fiche de pré-inscription jointe en annexe **jusqu'au 4 mai inclus** par correspondance uniquement, cachet de la poste obligatoire.
- Les fiches de pré-inscription non transmises par la poste ne seront pas prises en compte.
- Bien vérifier que votre (vos) choix correspond(ent) à la date de naissance et à la tranche d'âge de votre enfant.

Adressez votre courrier à :

Service AVSL, Mini-séjours
44 avenue Benoît Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères

Comment confirmer une réservation ?

La pré-inscription se transformera en inscription à partir du 22 mai.

Un courrier de confirmation vous sera adressé par le service accueil vie scolaire et loisirs (AVSL).
Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

> Si le séjour demandé est complet, la mise sur liste d'attente se fera automatiquement.
Les places seront attribuées par tirage au sort.

Annulation possible jusqu'au 8 juin.

En fonction des places disponibles, un 2^e séjour peut aussi être attribué.

> Se renseigner à partir du 11 juin auprès du service AVSL - Tél. 04 76 60 74 42.

Tarifs

Selon le quotient familial

Tarif minimum pour 5 jours (quotient inférieur à 300 euros) : 23,75 euros

Tarif maximum pour 5 jours (quotient supérieur à 1 600 euros) : 135 euros

simulateur de tarif disponible sur le site internet de la ville

Pour les quotients compris entre 300 et 1 600, le tarif est calculé à partir d'un taux d'effort

Exemple pour un quotient de 600 euros : 38,40 euros pour 5 jours

Exemple pour un quotient de 1 000 euros : 77 euros pour 5 jours

Conditions et frais d'annulation

> **Jusqu'au 8 juin**

Annulation pour convenance personnelle : aucun frais facturé.

> **Après le 8 juin**

- Annulation ou absence le jour du départ : sur présentation d'un certificat médical, le coût du séjour ne sera pas facturé.
- Absent au départ ou retour anticipé sans justificatif : la totalité du séjour sera facturée.

Frais médicaux remboursables

Les frais médicaux (médecin, dentiste, pharmacie, laboratoire, hospitalisation) avancés par le centre seront à régler par la famille en fin de séjour.

Assurance

Tous les séjours sont assurés en responsabilité civile. Chaque famille doit elle-même souscrire une assurance individuelle accident.

La ville décline toute responsabilité en cas de vol (vêtements, téléphone portable, tablette numérique et autres objets de valeur).





Guc vacances

LE MINI GUC

de 4 ans révolus à 6 ans

LE GUC JEUNES

de 7 ans révolus à 12 ans non révolus

LE GUC ADOS

de 13 ans révolus à 14 ans non révolus

FONCTIONNEMENT DU 9 JUILLET AU 31 AOÛT INCLUS

Durée maximale de 2 semaines par enfant

Ouvert chaque jour de 8 h à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h.
Tél. 04 76 82 44 36 ou 04 76 82 44 37.

Tenue sportive obligatoire, prévoir un change (douche) et des vêtements marqués. Les objets de valeur sont déconseillés.
Le Guc vacances se réserve le droit de modifier les lieux d'activités, les activités ou le programme.

Mini-Guc (4-6 ans)

Lieu d'accueil

Maison du Guc, 388 rue de la Passerelle, Saint-Martin-d'Hères (à côté de la piscine universitaire).

Le matin et l'après-midi, alternance des activités suivantes :

• Activités de découverte et d'initiation pré-sportives, favorisant le développement psychomoteur :

- > sports collectifs (basket, jeux de crosses, kinball, handball, football, base ball...),
- > sports de raquettes (tennis, badminton),
- > sports de duels (jeux d'opposition, mini-escrime...),
- > sports de pleine nature (vélo, trottinette, grimpe, jeux d'orientation...),
- > activités physiques d'expressions (danse, gymnastique, trampoline, acrosport, musico-motricité), poney, piscine...

• Activités socio-éducatives favorisant la créativité de l'enfant et la découverte d'activités manuelles :

- > loisirs créatifs, bibliothèque, jeux d'expressions, jeux de société, jeux musicaux, contes...

Un grand jeu est proposé le mercredi après-midi et un spectacle est préparé par les enfants pour les familles le vendredi en fin d'après-midi.

Les activités sont adaptées au rythme de vie et aux besoins de chaque enfant. Le goûter, composé d'un jus de fruit, de biscuits et de fruits à volonté est compris dans l'inscription.

Déroulement d'une journée au Mini-Guc

De 8 h à 8 h 45

Accueil des enfants.

De 8 h 45 à 11 h 15

Activités sportives et socio-éducatives en alternance.

De 11 h 15 à 14 h

Repas équilibré pris avec l'équipe d'encadrement puis temps calme ou sieste pour les plus jeunes.

De 14 h à 17 h 30

Activités sportives et socio-éducatives en alternance.

De 17 h 30 à 18 h

Départ des enfants.

Guc jeunes (7-12 ans)

Lieux d'accueil

Halles Belledonne Chartreuse (UFR-APS, 1741 rue de la piscine, Gières).

Activités sportives en alternance avec les activités socio-éducatives :

• Initiation à une activité sportive à choisir parmi :

- > athlétisme, badminton, danse, escalade, escrime, gym, trampoline, handball, piscine, rugby, tennis, football (certificat médical obligatoire : escrime, escalade).

• Suivant le choix de l'enfant :

- > jeux de société, bibliothèque, ping-pong, terrain d'aventures, poney, activités manuelles, peinture, journal et théâtre.

Déroulement d'une journée

De 8 h à 8 h 30

Accueil des enfants.

De 8 h 30 à 11 h 30

Activités sportives et socio-éducatives en alternance.

De 11 h 30 à 13 h 30

Repas pris avec l'équipe d'encadrement, temps calme.

De 13 h 30 à 17 h 30

Activités sportives en option et socio-éducatives en alternance et douche.

De 17 h 30 à 18 h

Départ des enfants.

Guc ados (13-14 ans)

Lieux d'accueil

Halles Belledonne Chartreuse (UFR-APS,
1741 rue de la piscine, Gières).

Multisports

En découvrant des activités sportives variées, l'adolescent pourra développer ses capacités d'adaptation à de nouvelles situations et évoluer vers une plus grande confiance en soi et une meilleure connaissance de ses limites.

Activités sportives

L'adolescent choisit une option sportive qu'il pratiquera tous les matins. Les après-midis sont consacrés à la découverte d'autres activités sportives. Afin de pratiquer et de faire découvrir un maximum de disciplines choisies par les adolescents, un planning est fixé en début de semaine.

Exemples d'activités proposées :

> jeux aquatiques, water-polo, hand-ball, volley-ball, basket-ball, football, stress hockey, rugby, tchouk-ball, tennis, badminton, tennis de table, course d'orientation, ultimate, jeux d'opposition, base-ball, flag, biathlon laser, jeux sportifs...

> Les animations varient tous les jours, les adolescents pourront choisir 2 à 3 activités par journée.

Le Guc se réserve le droit de modifier les lieux, les activités ou le programme.

Déroulement d'une journée

De 8 h à 8 h 45

Accueil des ados.

De 8 h 45 à 11 h 30

Activités sportives.

De 11 h 30 à 13 h 45

Repas - temps calme.

De 14 h à 17 h 30

Activités sportives et douche.

De 17 h 30 à 18 h

Départ des ados.

2 étapes pour s'inscrire

1 Par Internet du 15 mai à 9h au 17 mai à 17h.

> Consulter le site du Guc :

<http://vacances.Guc.asso.fr/>

> Cliquer sur l'espace inscription Guc Jeunes vacances,

> taper le mot de passe **SMH**,

> puis suivre la procédure.

Attention ! Aller jusqu'à la dernière page pour la confirmation de la réservation et la référence du dossier qui doit accompagner le paiement. Lorsque les séjours sont complets, téléphoner au Guc Vacances pour une inscription en liste d'attente (jusqu'au 15 juin dernier délai).

Si votre enfant est inscrit à une activité municipale, péri ou extrascolaire 2017/2018 (restauration, accueil de loisirs, garderie) vous recevrez à partir du 1^{er} juin un justificatif "tarif martinérois Guc" vous indiquant le montant de votre participation financière (après vérification des listes transmises par le Guc).

Si non, vous devez prendre contact avec le service accueil vie scolaire et loisirs au 04 76 60 74 42 qui vous fixera un rendez-vous afin d'établir ce document.

> **Vous devez vous munir** : d'un justificatif d'adresse, de la notification de la Caf ou de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.

Attention ! Ce coût ne tient pas compte de la déduction éventuelle de votre comité d'entreprise ainsi que de l'adhésion annuelle au Guc obligatoire (6 € par enfant).

2 À réception du justificatif “tarif martinérois Guc”, renvoyer avant le 15 juin les documents suivants :

- le règlement à l'ordre du Guc jeunes vacances,
- le justificatif du “tarif martinérois Guc”,
- la fiche sanitaire de liaison complétée et signée (à télécharger sur le site Internet du Guc),
- la photocopie de votre numéro d'allocataire et votre quotient familial 2018
- la prise en charge de votre comité d'entreprise,
- une enveloppe format 22 x 11 à vos noms et adresse affranchie à 0,80 €,
- le certificat médical demandé (escrime, escalade pour les 7-12 ans).

À l'adresse suivante :

Guc jeunes vacances
n°388 rue de la Passerelle
Piscine universitaire
38406 Saint-Martin-d'Hères

Dès réception du dossier, le Guc jeunes vacances vous transmettra une confirmation écrite de l'inscription.

Annulation : à notifier par écrit auprès du Guc jeunes vacances, aucun changement de semaine ne sera accepté.

Remboursement et certificat de présence : auprès du Guc jeunes vacances (se reporter au règlement intérieur à télécharger sur le site).

Tarif Guc jeunes vacances été 2018

Le tarif appliqué varie en fonction des ressources et de la composition de la famille.
Tarif journalier compris entre 4,12 € et 24,66 €.

Minimum à charge :

Quelles que soient les participations des comités d'entreprise : 2 € par jour.
Simulateur de tarif disponible sur le site internet de la ville.

Nombre de places disponibles : 240



Conditions d'admission

ACCUEILS DE LOISIRS

MINI-SÉJOURS

GUC

- 1 Être domicilié ou payer la taxe d'habitation à Saint-Martin-d'Hères.
- 2 Avoir acquitté intégralement les frais de l'ensemble des prestations organisées par la ville en direction des enfants et des jeunes (service petite enfance, accueil vie scolaire et loisirs, Pôle jeunesse).

POUR LES MINI-SÉJOURS ET LE GUC

Pour les personnes n'habitant pas Saint-Martin-d'Hères et ne remplissant pas les conditions d'admission, seuls les enfants ayant fait l'objet d'une dérogation pour être scolarisés en maternelle ou élémentaire dans la commune seront admis.



Fiche de pré-inscription Mini-séjours 2018



Par correspondance uniquement (cachet de la poste obligatoire)

Fiche à compléter et à retourner jusqu'au 4 mai 2018 à l'adresse suivante :

Service accueil vie scolaire et loisirs
MINI-SÉJOURS
44 avenue Benoît Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères

Nom et prénom du responsable de l'enfant (ou des enfants).....

.....

Adresse

.....

Téléphone domicile

Téléphone travail

Mobile mère

Mobile père

Séjour du 1^{er} enfant

Nom

Prénom date de naissance

choix 1 Nom du séjour du au

choix 2 Nom du séjour du au

Séjour du 2^e enfant

Nom

Prénom date de naissance

choix 1 Nom du séjour du au

choix 2 Nom du séjour du au

Séjour du 3^e enfant

Nom

Prénom date de naissance

choix 1 Nom du séjour du au

choix 2 Nom du séjour du au

Vérifier que les choix correspondent bien à la date de naissance de l'enfant.

> Pour les familles de quatre enfants et plus faire copie de la fiche de pré-inscription.



Service enfance & Service accueil vie scolaire et loisirs

44 avenue Benoît Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères
Contact : 04 76 60 74 42